AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-9-75081115

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin n° 51 (22ème envoi) - 28 août 1975.-

PREMIERES INFORMATIONS CONCERNANT LES COLZAS D'HIVER

PHOMA LINGAM -

A la suite d'attaques de Phoma lingam sur les cultures lors de la dernière campagne, il est vivement recommandé, si cela n'a pas encore été fait, d'enfouir profondément après broyage les résidus des cultures afin de limiter les risques ultérieurs de contamination. Ce champignon provoque en effet des fontes de semis, plus tard, des attaques au collet des plantes entraînant des phénomènes de verse et de casse des tiges.

- Désinfection des semences de colza :

C'est une opération indispensable en raison des attaques de champignons parasites dont la plante peut faire l'objet. L'enrobage des semences a donc pour but de protéger les graines au moment de leur germination et durant les premières semaines de développement de la plantule.

Cette désinfection est le plus souvent réalisée par les organismes stockeurs chargés de la commercialisation des semences sélectionnées (S.O.C.) ; mais encore faut-il s'assurer que cette opération a bien été faite en lisant l'étiquette jointe au sac de semences sur laquelle est porté le nom du produit utilisé. Actuellement, cinq sortes de produits peuvent être employées : les organo-mercuriques, le thirame, l'oxyquinoléate de cuivre, le captane et le dichlone, en respectant les doses indiquées par les fabricants et en opérant dans des conditions convenables.

- Lutte contre les altises :

Contre les altises, à partir du semis et dans les trois semaines environ qui suivent, une protection satisfaisante est obtenue par l'enrobage des semences avec le lindane à raison de 45 g de matière active par Kg de semences ou le méthiocarbe à raison de 25 g de matière active par Kg de semences. Réaliser ce traitement avec soin et peu de temps avant le semis de façon à ce que le produit ne se désolidarise pas des graines à semer. On peut augmenter l'adhérence de ces produits aux semences en ajoutant une cuillerée à café d'huile végétale pour 2 Kg de semences.

- Désherbage en pré-semis :

Le tableau ci-après donne les indications essentielles sur les produits pouvant être utilisés en pré-semis :

P.169

MATIERES ACTIVES. SPECIALITES	DOSES MA/ha	OBSERVATIONS
Cycloate (RO-NEET)	3,000 Kg	Très volatil. Incorporation immédiate après application. Rémanence : 3 mois environ. Actif sur graminées (agrostis, paturin, vulpin). Faible sur dicotylédones.
Diallate (AVADEX)	1,400 Kg	Très volatil. Doit être incorporé dans l'heure qui suit l'application. Eviter son emploi sur sol sec et motteux. Rémanence : 2 à 3 mois. Efficace sur graminées (folle avoine d'automne, paturin, vulpin, agrostis). Pour ray-grass et repousses de céréales, forcer un peu la dose.
Napropamide (DEVRINOL)	1,250 Kg	A appliquer sur terre finement préparée et à incorporer superficiellement. Rémanence : 5 à 6 mois. Bonne action sur vulpin, agrostis, paturin, repousses d'orge, capselle, gaillet, matricaire, coquelicot, mourons, véronique. Pour ray-grass, folle avoine ou sols riches en argile, forcer un peu la dose.
Nitralin (PLANAVIN)	1,125 Kg	Ajuster la dose selon type de sol. Rémanence : 5 à 6 mois. Incorporation légère. Efficace sur agrostis, paturin, vulpin, alchemille, coquelicot, mourons, véronique.
Trifluraline (TREFLAN)	1,200 Kg	Rémanence : 5 à 6 mois. Incorporation immédiate (produit volatil et sensible à la lumière). Bonne action sur agrostis, paturin, ray-grass, vulpin, chénopodes, coquelicot, gaillet, véronique et mourons.

N.B. : L'association NAPROPAMIDE + NITRALIN (produit ZULAN de la Maison SHELL) est autorisée à la vente à la dose de 0,700 + 0,300 Kg de MA/ha (voir efficacité des composants).

Remarques :

Les doses sont celles d'homologation ou d'autorisation provisoire de vente ; dans certains cas, on peut les modifier mais en tenant toujours rigoureusement compte des indications fournies par les fabricants.

Nous n'indiquons que les principales adventices sensibles aux herbicides. Cette liste n'est donc pas limitative.

J. LORQUIN.-

/ V I G N E /

- Tordeuses de la grappe (Eudemis) :

Le troisième vol d'eudemis, en cours depuis une douzaine de jours dans quelques secteurs, est localement devenu important à partir du 22 août. Des oeufs ont été déposés en nombre appréciable dès cette date et leur éclosion va commencer incessamment.

Jusqu'à présent, les captures de papillons ne sont nombreuses que dans le seul secteur de Salles d'Armagnac (Gers). Dans les autres départements, elles sont nulles ou très faibles.

En conséquence, dans la région de Salles d'Armagnac en particulier, un traitement devrait être appliqué dès réception de ce bulletin. Ailleurs, intervenir au cours de la semaine du 1er au 7 septembre seulement dans les parcelles ayant subi des attaques sensibles de chenilles de deuxième génération ou bien lorsque l'on notera la présence de jeunes chenilles sur au moins 10 % des grappes.

Ce troisième vol se poursuivra très probablement jusque vers le 10 septembre au minimum.

Bien diriger l'application sur les grappes et respecter la législation concernant les limites d'emploi des produits avant récolte.

- Pourriture grise des raisins (Botrytis cinerea) :

Les pluies tombées du 21 au 23 août ont été assez favorables au développement du champignon qui est en progression. Nous rappelons les termes de notre précédent bulletin (19 août) et signalons que le dernier traitement, selon le programme classique de lutte, doit être appliqué au plus tard trois semaines avant la récolte.

- Phytoptes sur vigne :

Dans d'assez nombreuses parcelles, en particulier du département du Gers - régions de Condom, Cazaubon notamment -, le feuillage de divers cépages a pris une teinte brune, bronzée, surtout à sa face supérieure, tranchant fortement avec la teinte verte normale des feuilles. Parfois les grappes sont aussi affectées et la rafle, les pédoncules, ont une couleur également brunâtre. Dans les cas les plus sérieux, le développement des raisins semble arrêté et il est à craindre que leur maturation sera difficile.

Ces vignes sont envahies par de très nombreux et très petits acariens invisibles à l'oeil nu du groupe des phytoptes provoquant une "acariose".

Dans ces parcelles atteintes, il serait utile d'appliquer sans attendre un acaricide, spécifique de préférence, afin d'éviter les risques d'une mauvaise maturation de la vendange. Bien mouiller l'ensemble des ceps (feuillage et grappes).

/ CULTURES LEGUMIERES /

- Pyrale du maïs sur poivron, aubergine, melon, haricots verts : Le deuxième vol de papillons se poursuit et il serait prudent d'assurer dès à présent la protection des fruits sur ces cultures. Il est indispensable de mouiller abondamment les plantes.

Peu d'expérimentations ont été effectuées en cultures légumières contre ce ravageur. Toutefois, deux produits : le carbaryl à la dose de 120 g de MA/hl ou le dichlorvos à 125 g de MA/hl, pourraient être utilisés. Il est nécessaire d'envisager trois applications effectuées à 8 jours d'intervalle. Respecter scrupuleusement la législation relative à la limite d'emploi de ces produits avant récolte (7 jours pour le carbaryl, 5 jours pour le dichlorvos).

- Oïdium, Anthracnose du melon (Huile rouge) : L'oïdium envahit les cultures tardives de melon. Poursuivre la lutte contre cette maladie. Des foyers d'anthracnose se sont développés à la suite des pluies, parfois très fortes, survenues à partir du 14 août. La protection peut être assurée par l'un des produits fongicides ci-après : bénomyl (30 g MA/hl), carbendazim (30 g MA/hl), dichlone (80 g MA/hl), mancozèbe (160 g MA/hl), manèbe (240 g MA/hl), méthylthiophanate (70 g MA/hl).

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON, E. JOLY, G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Midi-Pyrénées",
P. THISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-

P70